

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

Conseil du 10 12



ID : 044-244400438-20241211-DE222_C101224-DE

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ET SA REPONSE

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a ouvert un contrôle des comptes et de la gestion de Grand Lieu Communauté le 16 janvier 2024. Un premier rapport provisoire d'observations a été réceptionné le 15 juillet 2024 et a fait état d'une réponse par Grand Lieu Communauté dans le cadre de la procédure contradictoire le 23 Aout 2024. Le rapport définitif a été notifié le 17 octobre 2024 auquel Grand Lieu Communauté a apporté plusieurs précisions sur les observations et recommandations par courrier du 14 novembre 2024. L'ensemble de ces derniers éléments, rapport définitif et réponses de Grand Lieu Communauté ont été présentés aux membres du Conseil communautaire. En synthèse, le rapport définitif de la Chambre Régionale des Compte des Pays de la Loire fait état de 9 recommandations. La Chambre souligne la très bonne tenue des comptes communautaires et émet des conseils de gestion notamment en matière d'analyse des marchés publics, de comptabilisation de provisions pour gros travaux ou encore de test d'outils règlementaires tels que le bail à construction.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Juridictions Financières et notamment les articles L243-8, L243-9, R243-14 R243-16 et R243-17 ;

CONSIDERANT qu'il convient de présenter le rapport d'observations de la CRC en séance du Conseil communautaire à la réunion suivant immédiatement la réception du rapport définitif;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et de sa réponse
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE222 - C101224

Publié sur le site internet le : 12/12/24

Fait à la Chevrolière, le 10 décembre 2024
Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 prévoit une série de dispositifs et outils afin de lutter contre l'artificialisation des sols, dont l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques l'établissement d'un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) actualisé au moins tous les six ans.

Cet inventaire contribue à la construction d'une vision consolidée du foncier économique et de ses caractéristiques (type d'activités présentes, taux d'occupation, potentiel de densification...) à l'échelle du territoire.

En application de l'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme, il doit comporter pour chaque zone d'activité économique :

- un état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, incluant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- l'identification des occupants de la ZAE ;
- le taux de vacance de la zone, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la ZAE au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L318-8-2 ;

VU la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir un inventaire des zones d'activités économiques actualisé au moins tous les 6 mois ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation de l'inventaire des Zones d'Activités Economiques
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE223 - C101224

Publié sur le site internet le : 12/12/24

Fait à la Chevrolière, le 10 décembre 2024

Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 11/12/2024

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

AVENANT N°5 A LA CONVENTION CADRE CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Les communes et Grand Lieu Communauté souhaitent se regrouper pour l'achat de prestations et de biens communs et individualisables en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats.

Aussi, par délibération du 24 janvier 2017, le Conseil communautaire a approuvé une convention cadre entre Grand Lieu Communauté et ses communes membres pour la constitution de groupements de commandes.

La convention initiale a fait l'objet de plusieurs avenants :

- Avenant N°1 approuvé par une délibération du conseil communautaire du 22/05/2018
- Avenant N°2 approuvé par une délibération du conseil communautaire du 25/06/2019
- Avenant N°3 approuvé par une délibération du conseil communautaire du 16/02/2021
- Avenant N°4 approuvé par une délibération du conseil communautaire du 18/05/2021

Considérant les demandes d'évolution de familles d'achats et conformément à l'article 2 de la convention, un projet d'avenant n° 5 à la convention cadre a été rédigé.

Le projet porte notamment sur :

- Le retrait de familles d'achats dont les marchés sont arrivés à terme :
 - o Schéma directeur des eaux pluviales
 - o Achat et maintenance des défibrillateurs
 - o Etude diagnostic et réalisation de schémas directeurs de défense extérieure contre l'incendie
 - o AMO – prestation d'assistance et conseil dans les assurances
- L'ajout de membres sur une famille d'achats (cf annexe 1) :
 - o La Commune de La Limouzinière pour le Lot 2 – Point à temps automatique du Marché Travaux neufs et d'entretien de voirie et d'assainissement
- Le retrait de membres sur une famille d'achats (cf annexe 1) :
 - o La Commune de Saint Philbert de Grand Lieu, pour le marché de Prestations de nettoyage des vitreries
 - o La Commune de Saint Lumine de Coutais pour le Lot 2 – Point à temps automatique du Marché Travaux neufs et d'entretien de voirie et d'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération de Conseil communautaire du 24 janvier 2017 portant approbation de la convention cadre entre Grand Lieu Communauté et ses communes membres pour la constitution de groupements de commandes ;

CONSIDERANT les demandes d'évolution de familles d'achats ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet ci-joint d'avenant n°5 à la convention cadre pour la constitution de groupements de commandes
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer le présent avenant n° 5 à la convention cadre à intervenir et les pièces s'y rapportant

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

Conseil du 10/12/2024 

ID : 044-244400438-20241211-DE224_C101224-DE

- **PRECISE** que chacune des Communes membres du groupement sont invitées à délibérer pour approuver le présent Avenant N° 5

Acte n° : DE224- C101224

Publié sur le site internet le : *12/12/24*

Fait à la Chevrolière, le 10 décembre 2024
Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 11/12/2024

Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT - MODIFICATION

Par délibération du 27 septembre 2016, le Conseil communautaire a créé le budget annexe Déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des déchets.

Par une délibération du 4 avril 2017, le Conseil communautaire a fixé les durées d'amortissement des biens du Budget annexe Déchets Ménagers et assimilés (14900).

Conformément aux préconisations de l'ADEME il est proposé de modifier la durée d'amortissement des colonnes d'apport volontaire en la passant de 7 à 10 ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes ;

CONSIDERANT les préconisations de l'ADEME ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le seuil unitaire en dessous duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en UN AN, à **500 €**.
- **FIXE** les durées d'amortissement suivantes :

Imputation	Catégories de biens	Durée d'amortissement
203x	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5 ans
2051	Logiciels	2 ans
2128	Agencements et aménagements de terrains – Autres terrains	15 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 ans
2138	Autres constructions	15 ans
215x	Constructions	15 ans
2181	Autres immobilisations, corporelles - Installations, générales, agencements, aménagements divers	7 ans
2182	Voitures	5 ans
2182	Camions, véhicules industriels et techniques (chariot élévateur...)	7 ans
2183	Matériel de bureau	5 ans
2183	Matériel informatique	2 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles (tout sauf colonne d'apport volontaire)	7 ans
	Autres immobilisations corporelles (colonne d'apport volontaire)	10 ans

- **RAPPELLE** que pour les biens affectés par le budget principal au profit du budget annexe Déchets Ménagers et assimilés, les plans d'amortissement seront repris et poursuivis jusqu'à leur terme sur la durée fixée initialement lors de l'entrée du bien à l'actif
- **PRECISE** que les subventions seront amorties sur la même durée que le bien auxquels elles sont attachées.

Acte n° : DE225- C101224

Publié sur le site internet le : 12/12/24

Fait à la Chevrolière, le 10 décembre 2024

Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 11/12/2024

Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

**CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR –
BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE 2**

Le Service de Gestion Comptable de Pornic a informé Grand Lieu Communauté qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de différentes recettes relevant du :

- **Budget Principal**
 - au titre des **admissions en non-valeurs** pour un montant de **2 761,21 €**
- **Budget annexe déchets ménagers et assimilés**
 - au titre des **créances éteintes** pour un montant total de **80,80 €**
- **Budget annexe Assainissement collectif**
 - au titre des **admissions en non-valeurs** pour un montant de **1 399,61 €**

Ces créances relèvent de créances éteintes résultant d'une procédure de liquidation judiciaire ou clôture pour insuffisance d'actif, et d'admissions en non-valeurs.

Admissions en non valeurs :

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité sur demande du comptable, lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacles à l'exercice des poursuites. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible.

En cas de refus d'admettre en non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre ou apporter de nouveaux éléments.

Créances éteintes :

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (*jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement*).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que ces créances relèvent de créances éteintes résultant d'une procédure de liquidation judiciaire ou clôture pour insuffisance d'actif, et d'admissions en non-valeurs ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONSTATE** le caractère irrécouvrable des créances présentées par le Service de Gestion Comptable de Pornic ;
- **PREND ACTE** des admissions en non-valeurs pour un montant total de **2 761,21 €** pour le Budget Principal (12000) :

Exercices	Produits	Montant
2011 à 2024	Redevance spéciale OM Et surveillance du PA de Tournebride	2 761,21 €
BUDGET PRINCIPAL - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (ADMISSIONS EN NON-VALEURS)		2 761,21 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

Conseil du 19 11



ID : 044-244400438-20241211-DE226_C101224-DE

- **PREND ACTE** des créances éteintes pour un montant total de **80,80 €** pour le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900) :

Exercices	Produits	Montant
2024	Redevance incitative	80,80 €
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (CREANCES ETEINTES)		80,80 €

- **PREND ACTE** des admissions en non-valeurs pour un montant total de **1 399,61 €** pour le Budget annexe Assainissement collectif (15400) :

Exercices	Produits	Montant
2017 et 2018	PFAC (titre partiel) et redevance assainissement	1 399,61 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (ADMISSIONS EN NON-VALEURS)		1 399,61 €

Acte n° : DE226 - C101224

Publié sur le site internet le : 12/12/24

Fait à la Chevrolière, le 10 décembre 2024
Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET



BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget principal de l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE080-C260324 en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget principal ;

VU la délibération n°DE149-C020724 en date du 2 juillet 2024 approuvant la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget principal ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 4 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 décembre 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget principal d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE227 - C101224

Publié sur le site internet le : 12/12/24

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2024.
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288-410 : Autres services extérieurs	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6815-020 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	10 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	10 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74718-410 : Participations Etat - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 100,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 100,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 900,00 €	30 000,00 €	0,00 €	19 100,00 €
Total Général		19 100,00 €		19 100,00 €

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Assainissement Collectif de l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE084-C260324 en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget annexe Assainissement Collectif ;

VU la délibération n°DE154-C020724 en date du 2 juillet 2024 approuvant la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget annexe Assainissement Collectif ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 4 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 décembre 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget annexe Assainissement Collectif d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE M. le Président** ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE228 - C101224

Publié sur le site internet le *12/12/24*

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2024
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-921 : Dépenses imprévues (exploitation)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-921 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2313-70.01-921 : AP/CP - STEP LA MOUCHETIERE - SAINT COLOMBAN	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-70-921 : STEP - STATION D EPURATION	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

BUDGET ANNEXE SPANC – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe SPANC de l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE085-C260324 en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget annexe SPANC ;

VU la délibération n°DE153-C020724 en date du 2 juillet 2024 approuvant la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget annexe SPANC ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 4 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 décembre 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget annexe SPANC d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE229 - C101224

Publié sur le site internet le : 12/12/24

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2024
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté



DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411-922 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-922 : Dépenses imprévues (exploitation)	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET



BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Equipements aquatiques de l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE082-C260324 en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget annexe Equipements aquatiques ;

VU la délibération n°DE151-C020724 en date du 2 juillet 2024 approuvant la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget annexe Equipements aquatiques ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 4 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 décembre 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget annexe Equipements aquatiques d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE M. le Président** ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE230 - C101224

Publié sur le site internet le : 12/12/24

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2024
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-323 : Constructions (en cours)	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-323 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
Total Général		32 000,00 €		32 000,00 €

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 37
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Marie-France GOURAUD
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Christophe DOUILLARD
Mme Manuela GUILLET

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
Mme Nicole BATARD
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Parcs d'activités de l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE086-C260324 en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget annexe Parcs d'activités ;

VU la délibération n°DE155-C020724 en date du 2 juillet 2024 approuvant la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget annexe Parcs d'activités ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 4 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 décembre 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget annexe Parcs d'activités d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE231-C101224

Publié sur le site internet le 12/12/24

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2024
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-71355-60 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 029 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 029 000,00 €
R-7015-60 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	1 029 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	1 029 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	1 029 000,00 €	1 029 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-3555-60 : Terrains aménagés	0,00 €	1 029 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 029 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-60 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 029 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 029 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 029 000,00 €	0,00 €	1 029 000,00 €
Total Général		1 029 000,00 €		1 029 000,00 €

